

CLE 1 er décembre 2022

Organisation des services d'eau potable et d'assainissement



Millau Grands Causses

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ENVIRONNEMENT

Le territoire



15 communes pour 30 793 hab.
511.55 km² soit 60.2 hab/km²

Une compétence EP et assainissement morcelée



- 5 communes qui adhèrent à un syndicat EP et assainissement : le Sivom Tarn et Lumensonnesque
- 5 communes indépendantes sauf à la marge pour l'EP pour deux d'entre elles (SIAEP Larzac)
- 2 communes qui adhèrent uniquement à un syndicat d'eau potable (SIAEP Causse Noir)
- 1 commune qui n'adhère qu'à un syndicat d'assainissement (SIVU Le Rozier –Peyreleau)
- 1 commune qui adhère à deux syndicats différents l'un pour l'EP (SIAEP du Causse noir) et un pour l'assainissement (SIVU Le Rozier –Peyreleau)
- 1 commune indépendante en assainissement , adhère à deux syndicats (cause Noir et Larzac) pour l'EP et que pour une partie de son territoire

Une démarche prospective initiée dès 2016



Etude préalable au transfert suite à loi NOTRe qui a montré l'extrême hétérogénéité du service et la difficulté d'envisager en état un transfert pour le 1^{er} janvier 2020

Suite à la loi Ferrand de 2018, décision :

- 1/ s'opposer au transfert de la compétence, de facto reportée en 2026
- 2/ lancer des schémas directeurs



Schémas directeurs



- Concernent l'eau potable , l'assainissement mais aussi les eaux pluviales
- Sous maitrise d'ouvrage déléguée de la communauté
- Réalisé par structure compétente, mais dans l'objectif d'une gestion Communautaire à terme
- Cas particulier de la Ville de Millau en CSP



Caractéristiques du marché d'étude



- Marché en 4 lots
- Bureaux d'études Artelia / Fourcadier
- Coût de 450 000 € HT
- Financement Agence de l'Eau Adour Garonne(50 %) et Départements
- Démarrage mars 2021
- Délais 18 mois EP et 24 mois pour les deux autres schémas

Schémas eau potable : méthodologie



Phase 1 : Etat des lieux visités des ouvrages et équipements

Phase 2 : Analyse du fonctionnement bilan des ressources /besoins, mesures de maîtrise des risques

Phase 3 : Sécurisation/Etudes des ressources potentielles

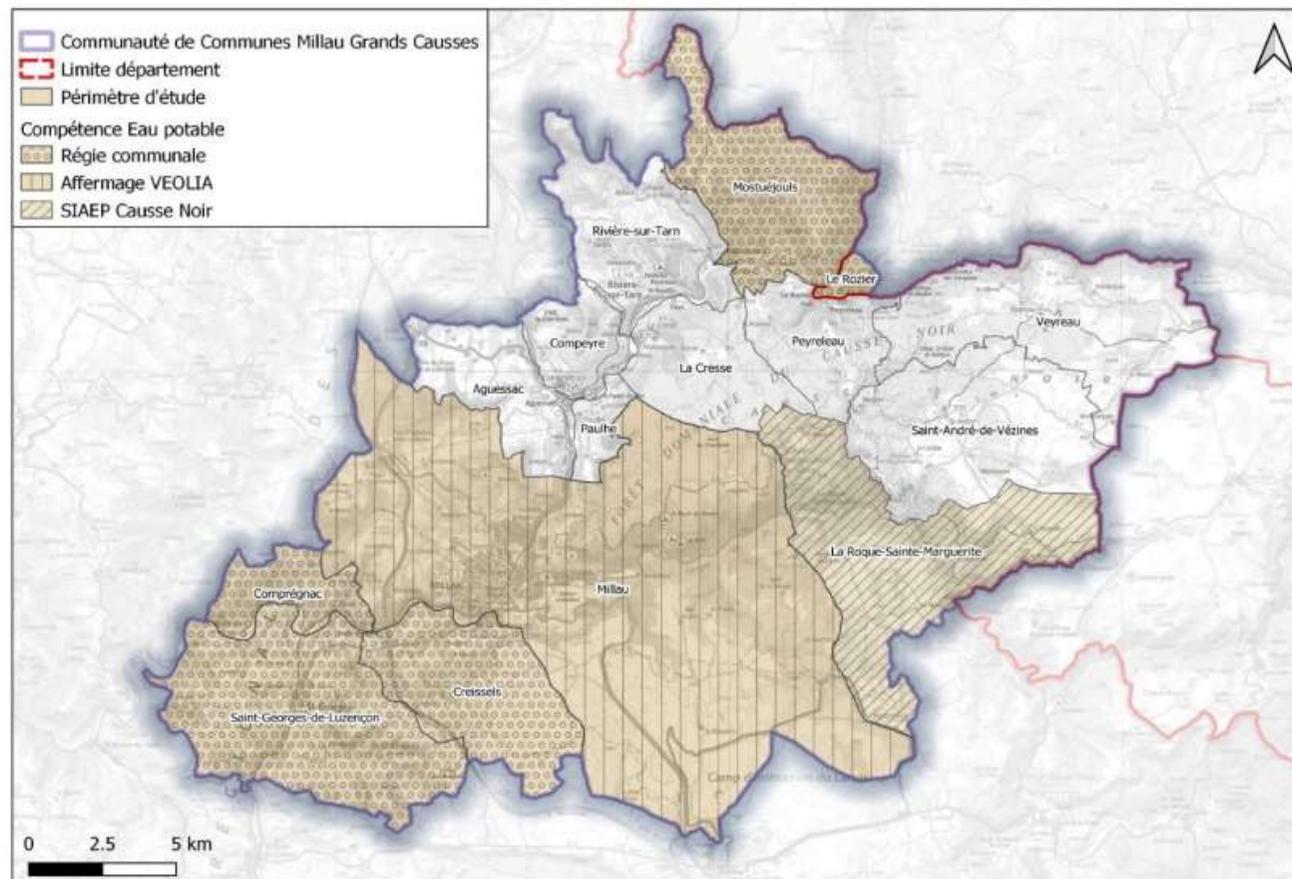
Phase 4 : Schéma d'alimentation en eau potable



Schémas eau potable : périmètre



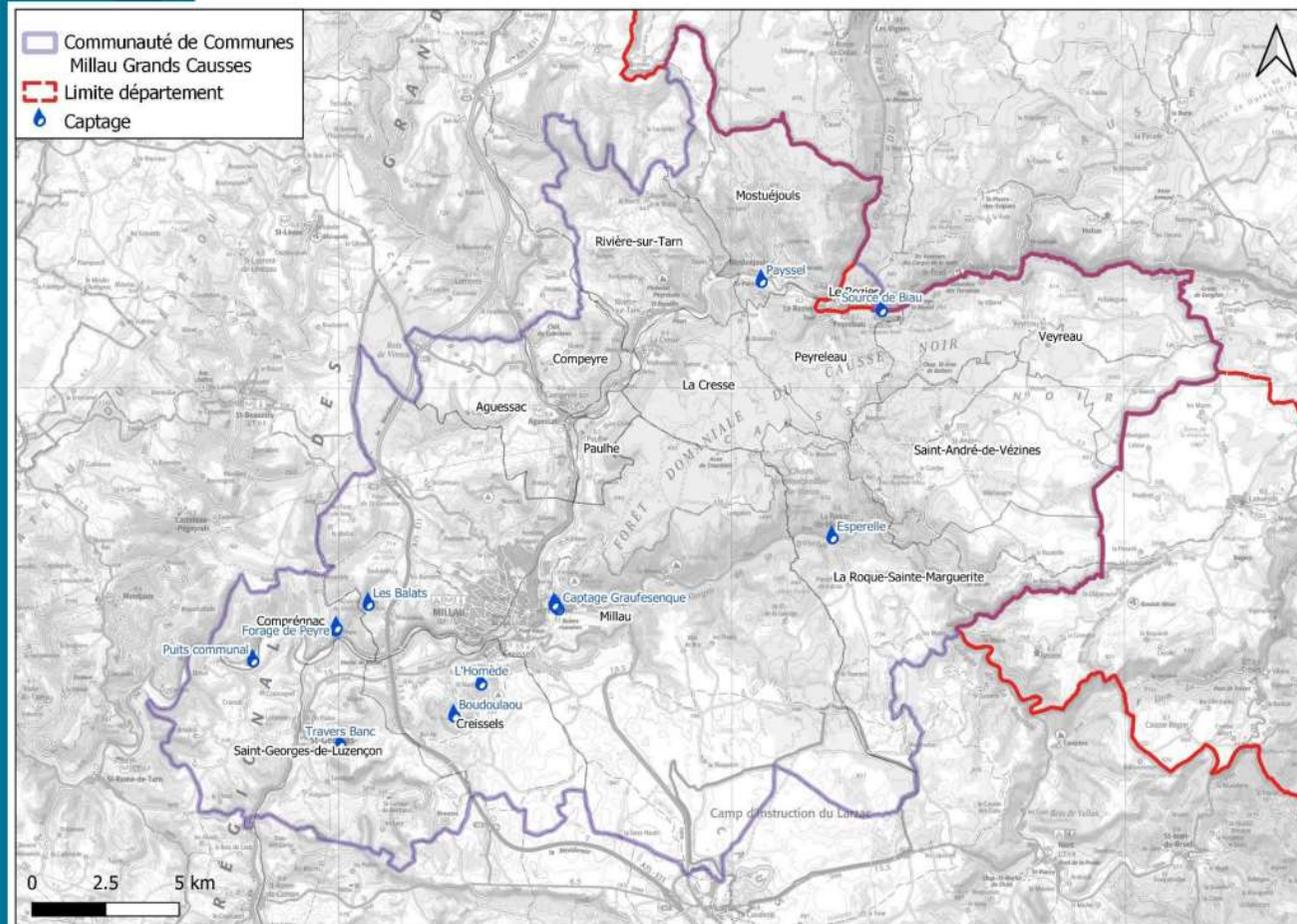
- Périmètre d'étude : 7 communes
- Millau : affermage VEOLIA
- La Roque Sainte Marguerite : SIAEP Causse Noir
- Comprégnac, Creissels, Mostuéjols, Le Rozier, la Roque Sainte Marguerite, Saint Georges de Luzençon : Régie communale
- SIVOM Tarn Lumensonesque : SDAEP réalisé en 2016



Schémas eau potable : périmètre



10 ouvrages de production

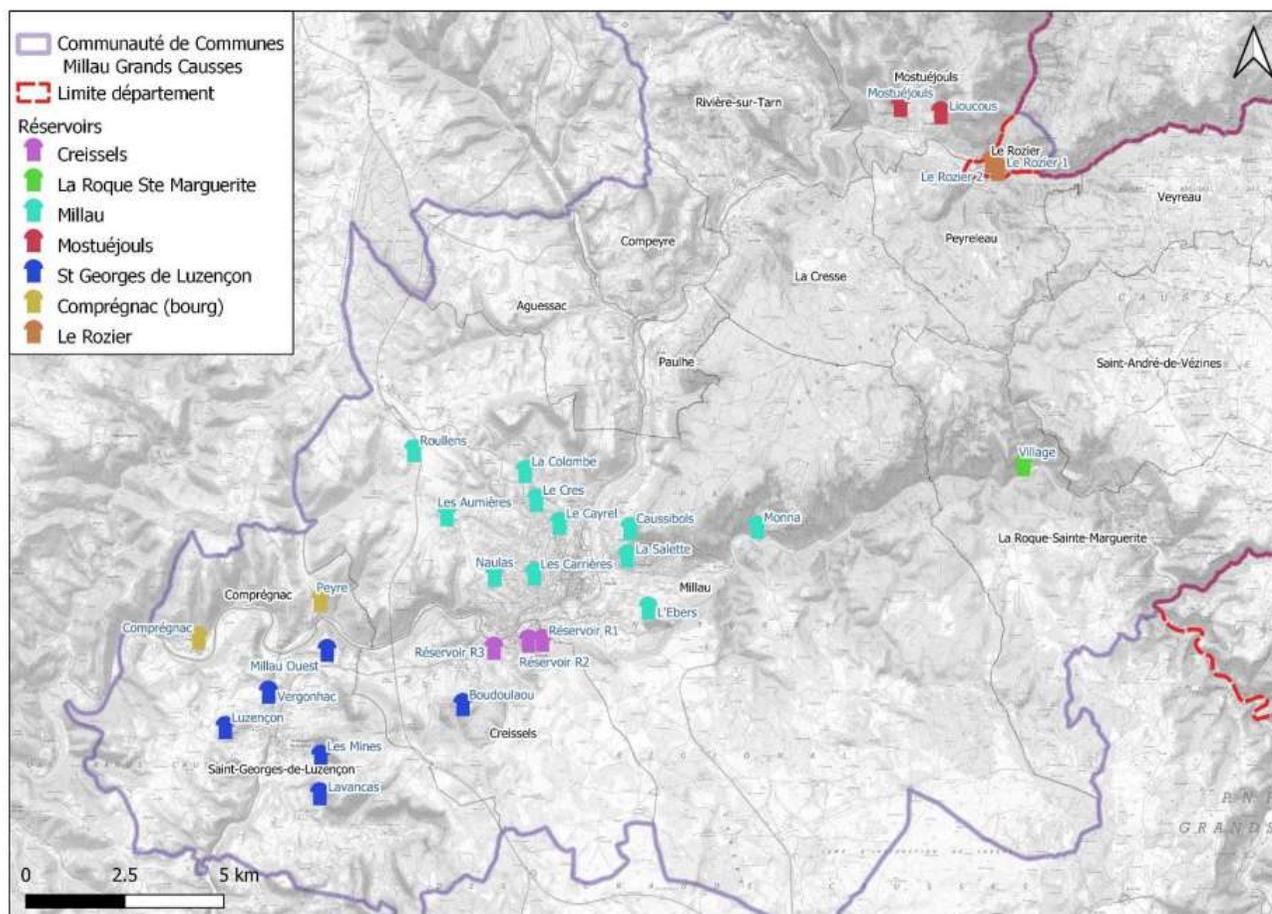


Schémas eau potable : périmètre



Présentation des réservoirs d'eau potable

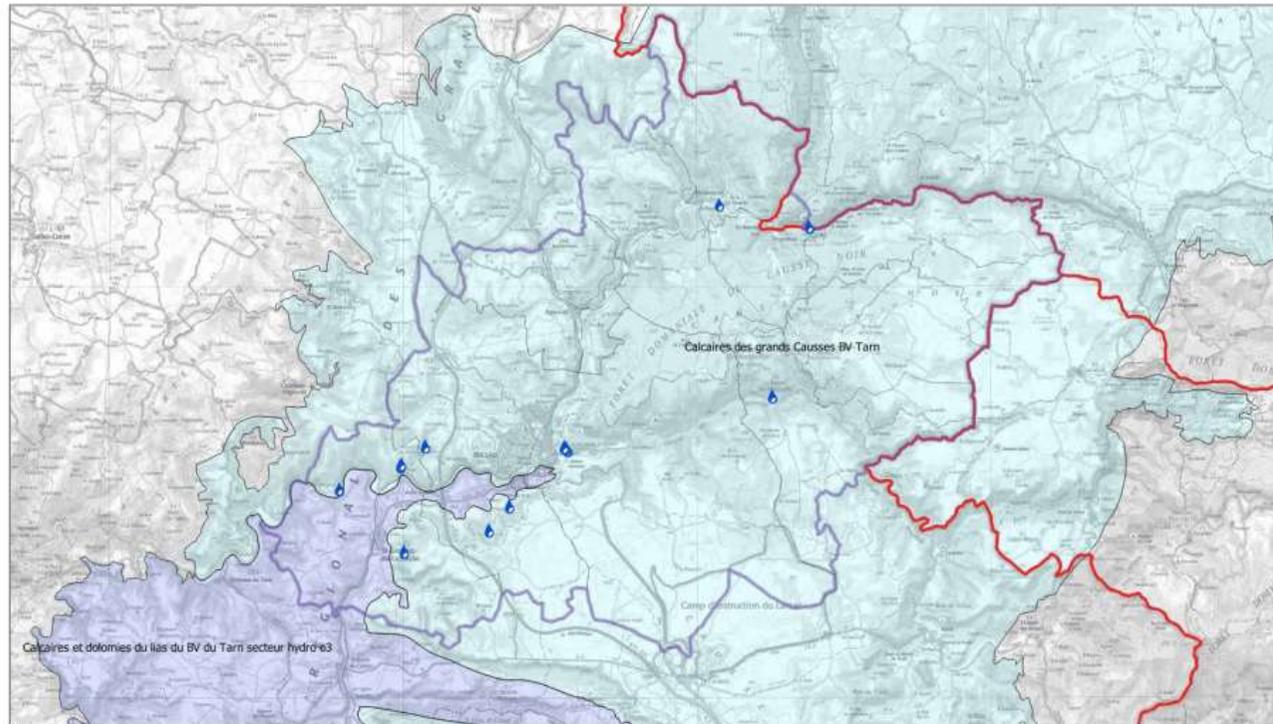
Millau : 11 réservoirs
Creissels : 3 réservoirs
Mostuéjols : 2 réservoirs
St Georges de L. : 6 réservoirs
La Roque Ste M. : 1 réservoirs
Comprégnac : 2 réservoirs
Le Rozier : 2 réservoirs



Schémas eau potable : enjeux



Masse d'eau souterraine



- Masse d'eau développée dans les formations carbonatées du jurassique
- Présente une vulnérabilité aux pollutions de surface
- Qualité moyenne de l'eau brute respecte les limites et référence de qualité pour les eaux destinées à la consommation humaine pour l'ensemble des paramètres analysés, hormis ponctuellement sur les paramètres microbiologique et la turbidité

Schémas eau potable : avancement



Phase 4 terminée qui a permis de lister les travaux nécessaires :

- Protection de la ressource
- Réhabilitation des ouvrages
- Renouvellement de réseaux
- Interconnexion

Travail et positionnement sur la hiérarchisation et les travaux pré transfert à réaliser

Schémas assainissement : méthodologie



Phase 1. Pre diagnostic –état des lieux visites des ouvrages et équipements

Phase 2. Investigations complémentaires

Phase 3. Bilan du fonctionnement des systèmes d assainissement – diagnostic

Phase 4. Schéma directeur d'assainissement

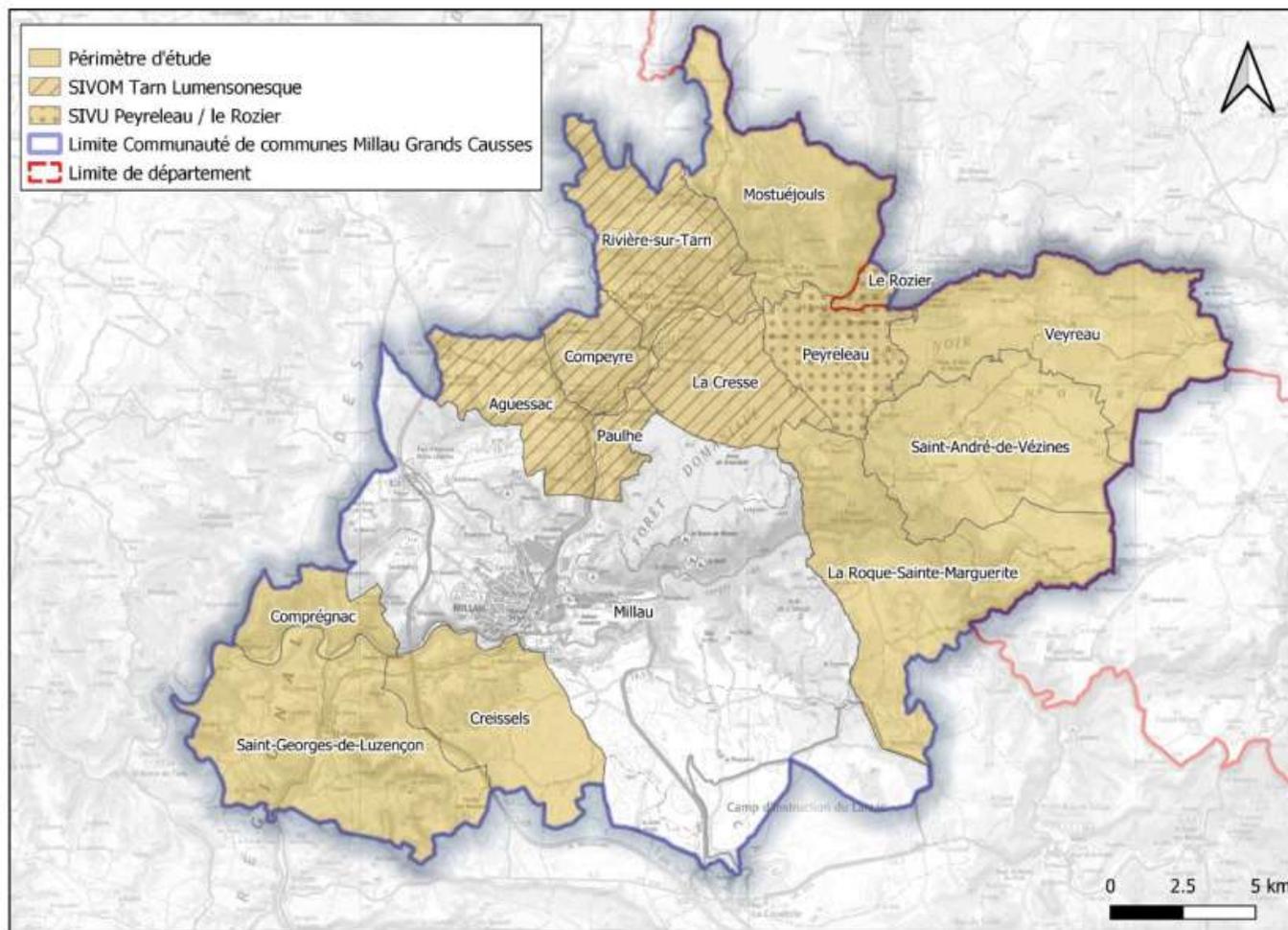
Phase 5 : Élaborations des documents réglementaires



Schémas assainissement : périmètre



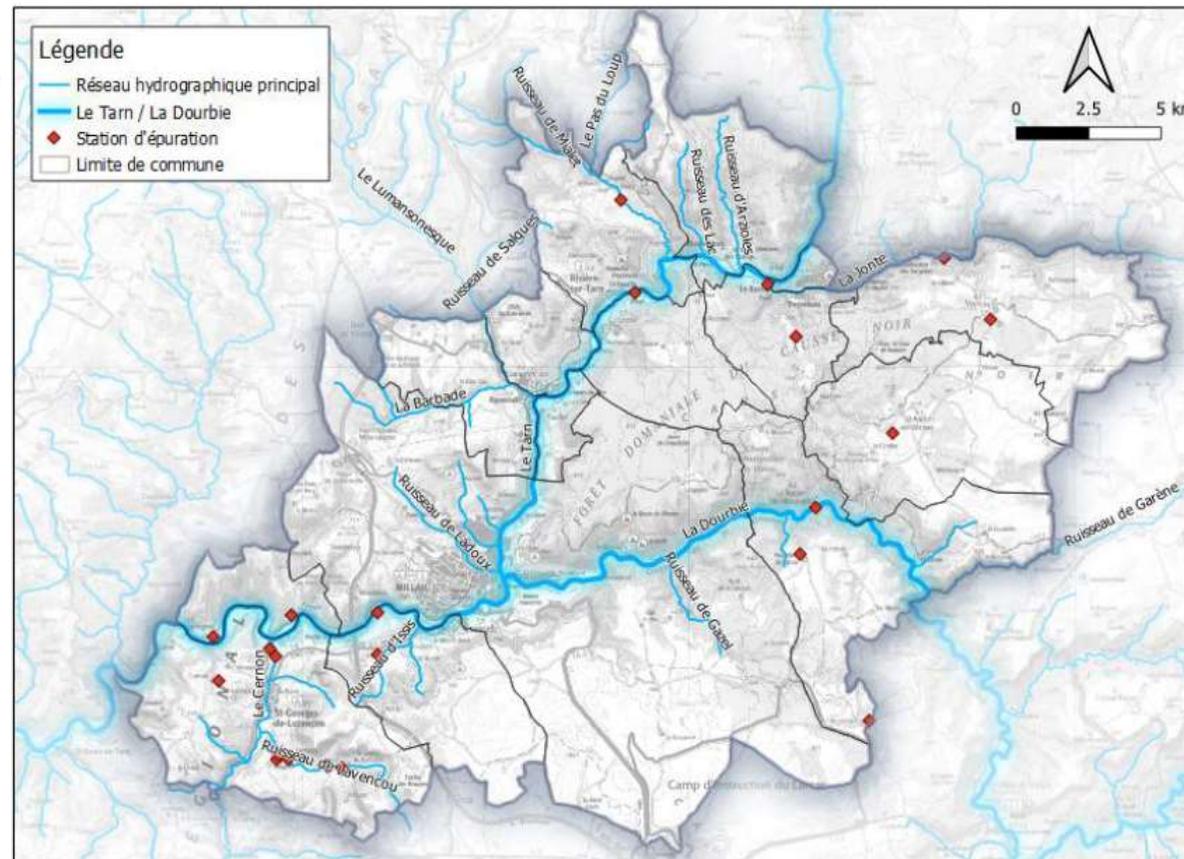
- Ensemble de la CC - hors Millau pour la phase 1
- 7 communes en régie
- SIVOM Tarn Lumenesque (5 communes)
- SIVU Peyreleau / le Rozier (2 communes)
- ≈ 7 500 hab. sans Millau
- Millau : 22 000 hab.



Schémas assainissement : enjeux cours d'eau



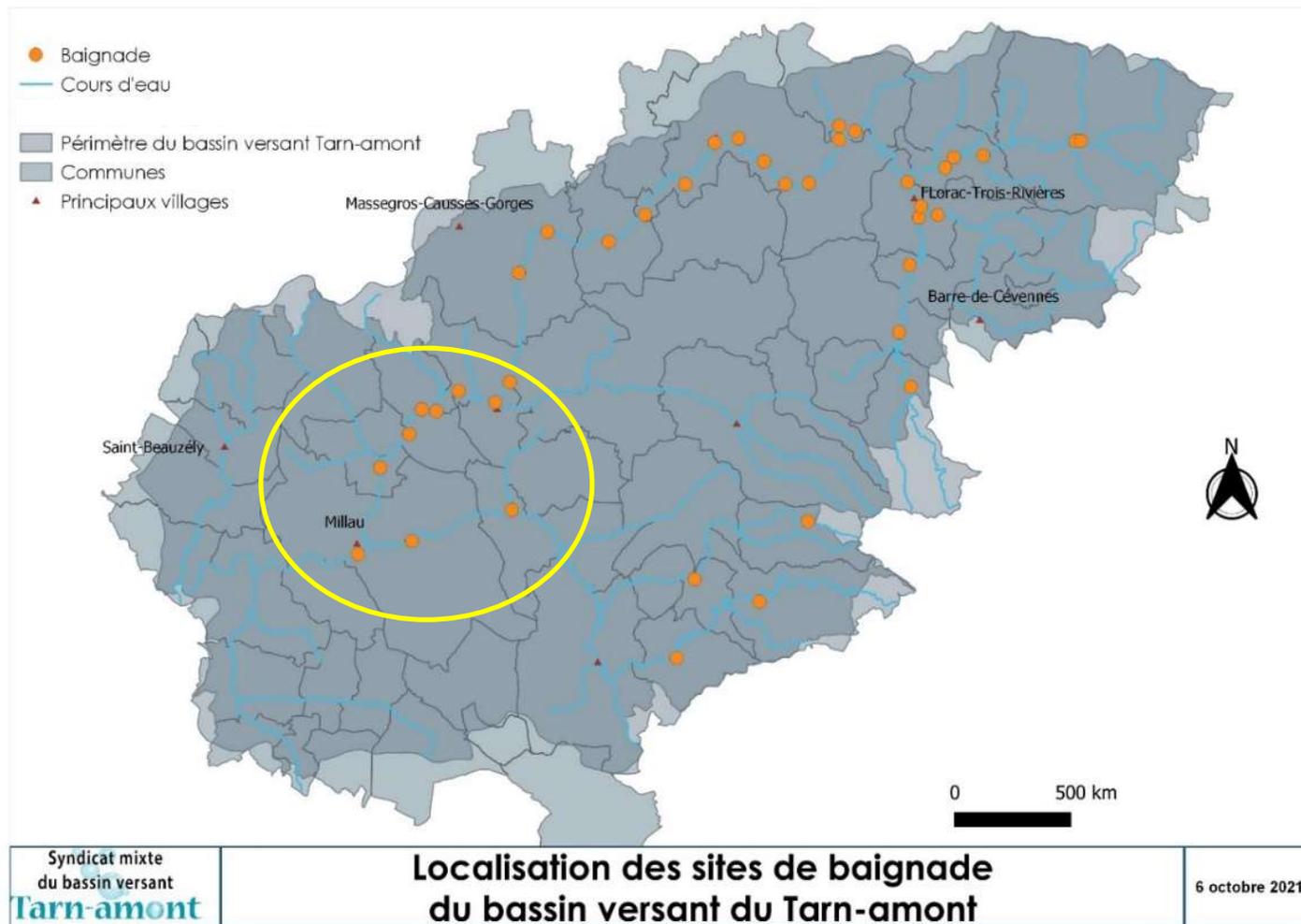
- 13 masses d'eau rivière, dont **le Tarn et la Dourbie**
 - Pas de pressions significatives liées aux rejets de STEP
 - Etat écologique **moyen** pour 5 masses d'eau et **bon** pour 8 masses d'eau
 - Etat chimique **bon** pour 4 masses d'eau (non classé pour les autres)
 - Le Tarn à l'aval du territoire est en état écologique **moyen** (état des lieux 2019)
- **Cours d'eau à préserver**



Schémas assainissement : enjeu baignades



10 zones de baignades
officielles déclarées
auprès des services
ARS



Schémas assainissement : avancement



Phase 2 terminée

Réalisation de campagne de mesures

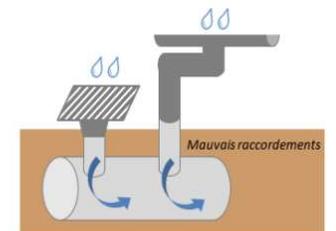
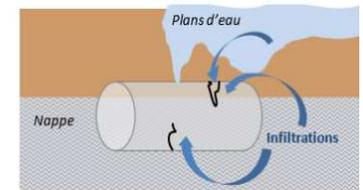
Étape Phase 3 et 4 : 1^{er} trimestre 2023

Travail et positionnement sur la hiérarchisation et les travaux pré transfert à réaliser à l'issue de la phase 4

Campagne de mesures

Présentation

- Objectifs :
 - ▶ Quantification des **Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP)** et des **Eaux Claires Météoriques (ECM)**
 - ▶ Connaissance du fonctionnement du réseau par **temps sec** et **temps de pluie**



Schémas eaux pluviales : méthodologie



Phase 1: état des lieux –diagnostic

Phase 2 : perspectives

Phase 3 : schéma directeur eaux pluviales

Phase 4 : élaboration des documents réglementaires

Schémas eaux pluviales : périmètre - constat



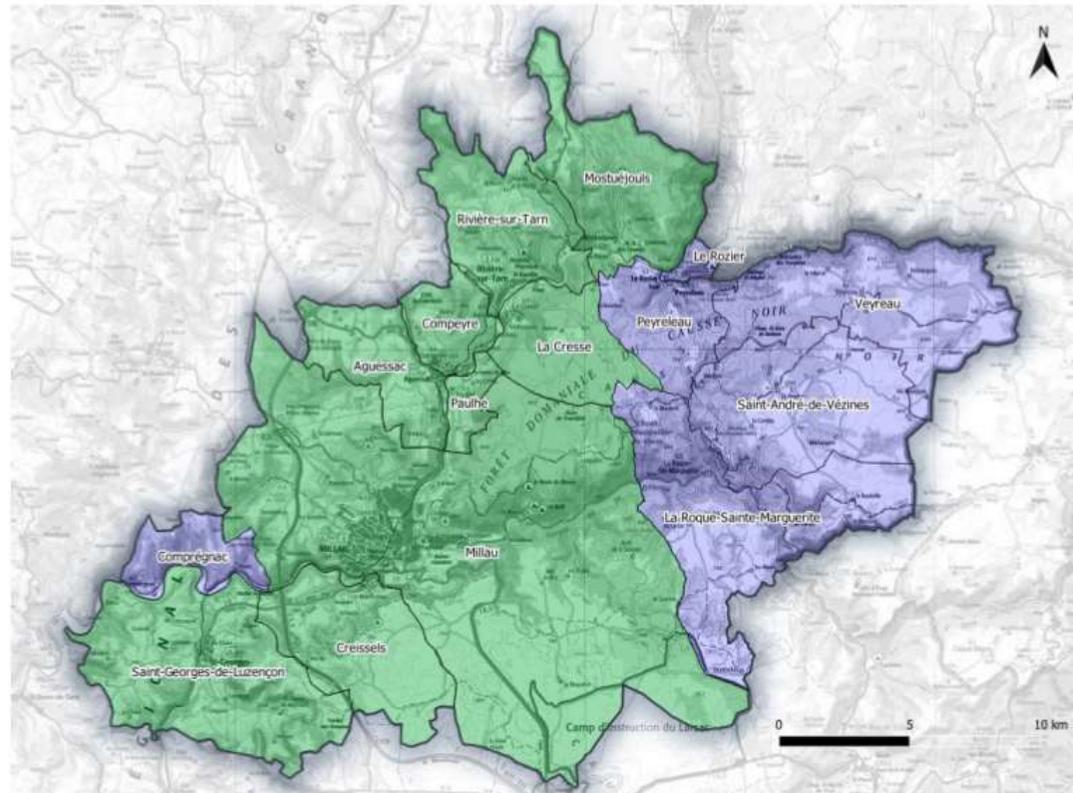
Périmètre d'étude

- Ensemble de la Communauté de Communes
- SIVOM Tarn Lumensonesque (5 communes)
- SIVU Peyreleau / le Rozier (2 communes)
- Population ≈ 30 000 habitants

Visites des communes

- Réunions en communes réalisées
- Collecte de données réalisée
- Données complémentaires nécessaires définies

Constat => tracé réseau
globalement connu mais peu de
données sur ses caractéristiques
(taille, pente, altitude)



Schémas eaux pluviales : avancement



Phase 2 terminée

Étape Phase 3 et 4 : 1 er trimestre 2023

Travail et positionnement sur le transfert de compétence